

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 16/02/2015
Réuni le : 09/03/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2015 - sorties d'inventaire :
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à mettre au rebut les biens inscrits à l'inventaire listés dans le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/02/2015

Réuni le : 09/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration affecte le résultat du compte financier

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/02/2015

Réuni le : 09/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le compte financier

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 12

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CONVENTION TENNIS CLUB BRESSUIRE

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 16/02/2015
Réuni le : 09/03/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Convention Tennis Club de Bressuire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Tennis Club de Bressuire :
Les membres du conseil d'administration acceptent la location de l'internat filles du 24 avril 2015 au 2 mai 2015 par le Tennis Club de Bressuire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 16/02/2015
Réuni le : 09/03/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rencontres théâtrales 2015 :
Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention relative aux rencontres théâtrales avec le lycée polyvalent du Bois d'Amour et autorisent la participation des élèves à ces rencontres à hauteur de 25.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 16/02/2015
Réuni le : 09/03/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2015 : Olympiades de SI
Les membres du conseil d'administration autorisent la participation des élèves de TS4-SI aux olympiades de Sciences de l'Ingénieur en avril et mai 2015. Le coût du projet est de 1 800.00 € financés sur les crédits SI et les crédits du projet d'établissement. Le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à signer les conventions et contrats inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/02/2015

Réuni le : 09/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Charcuterie - AGAPE 79 :

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes - de charcuterie - jambon épaules salaisons avec le lycée Jean Macé de Niort. Durée de la convention : du 1er mai 2015 au 30 décembre 2015 reconductible une année civile complète.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 16/02/2015
Réuni le : 09/03/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MAI 2015 : BORDEAUX
Les membres du conseil d'administration autorisent le voyage à Bordeaux du 11 au 12 mai 2015 pour les élèves des secondes 1 et 6. Le coût du projet est de 5 065.16 €. La participation des familles est fixée à 45.00 € par élève, soit 3 015.00 € au total. Le solde sera financé sur le budget de l'établissement à hauteur de 375.16 € et sur subvention régionale à hauteur de 1 675.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil d'administration lors de sa prochaine tenue de séance. Le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à signer les conventions et contrats inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/02/2015

Réuni le : 09/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ENT 2015 : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions nécessaires à la mise en place de l'ENT Région (LOL)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Conditions d'hébergement des élèves de Vinci au service de restauration de Genevoix pendant
les travaux de réfection des cuisines

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/02/2015

Réuni le : 09/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Autorise la signature des conventions par le chef d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

2015: Réfection des cuisines : les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer les conventions fixant les modalités d'hébergement des élèves de Vinci à Genevoix et les modalités de fournitures des repas par le lycée Pérochon et le lycée Gaudrie lors de la réfection des cuisines des lycées Genevoix et Vinci. Les tarifs mentionnés dans les conventions seront fixés courant mars 2015.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/02/2015

Réuni le : 09/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la Commission permanente du 10/02/2015

Sur la :

[X] 1^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du Chef d'établissement présentée lors du Conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH 2015 : Le conseil d'administration donne un avis favorable à la proposition de répartition des moyens par discipline, à hauteur de 1 451 heures et la création d'un poste en EPS.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voeux du conseil d'administration

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 16/02/2015
Réuni le : 09/03/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'article R 421-23

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve le vœu sur les questions intéressant la vie de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vœu n° 1 - Maintien du poste Eco-Gestion --- Le conseil d'administration approuve le vœu sur les questions intéressant la vie de l'établissement présenté par les membres : demande de maintien du poste d'éco-gestion en poste définitif au lieu d'un poste provisoire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0